



Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

1. Cadre budgétaire

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Mundolsheim ; elle est disponible en Mairie de Mundolsheim et sur le site internet de la commune : www.mundolsheim.fr

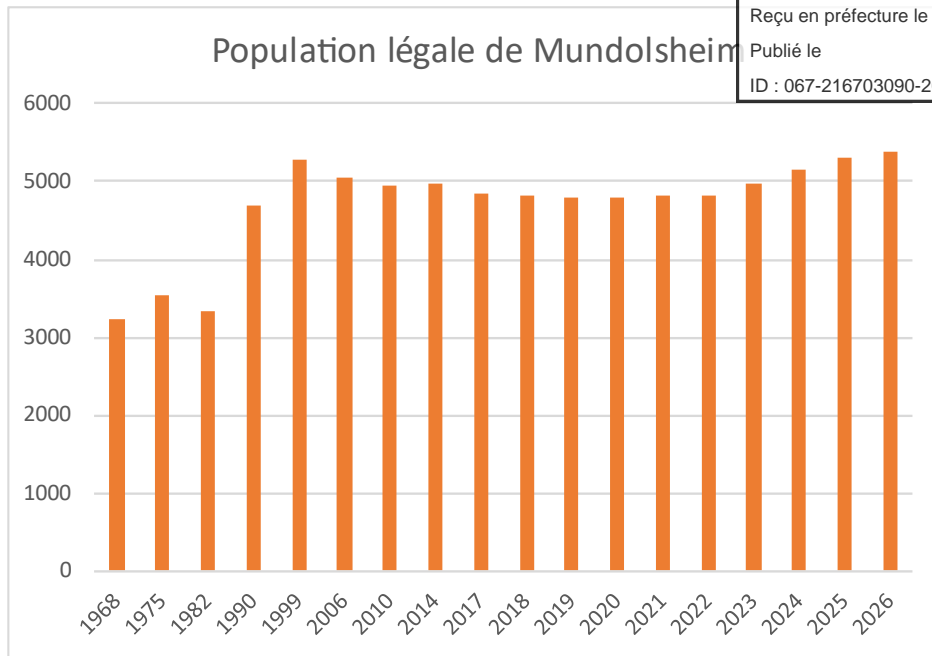
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Madame le Maire, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 7 avril 2026, et des discussions en commission des finances le 9 avril 2026.

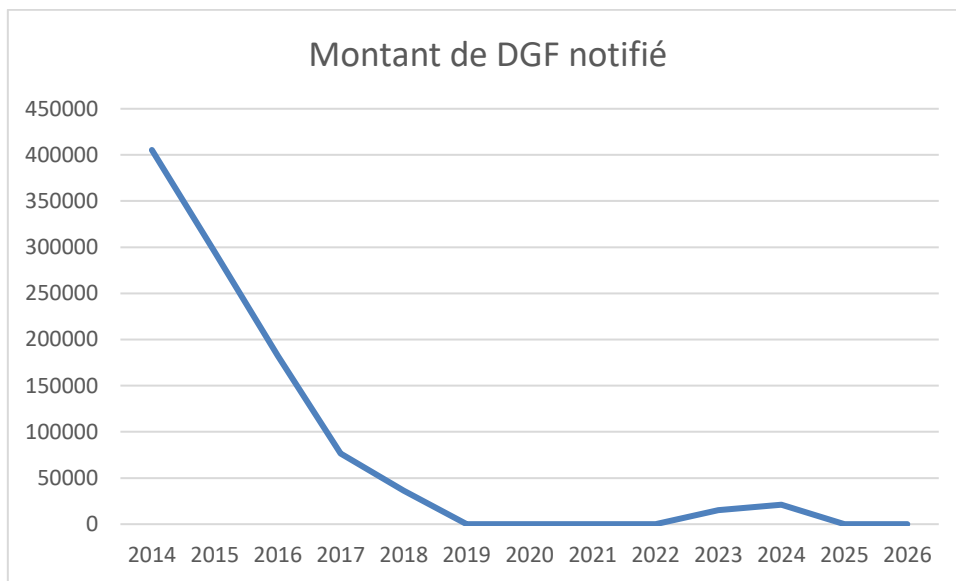
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement.

2. Éléments de contexte : budgétaire, évolution de la population

La commune de Mundolsheim après une déprise démographique depuis la fin des années 2000, connaît une augmentation du nombre de ses habitants perceptible avec le passage au 1^{er} janvier 2024 au-dessus de 5000 habitants, pour la première fois depuis 1999. Cela s'explique par les constructions en cours depuis 2018 et l'apport de nouvelles familles qui achètent des maisons individuelles des aînés.



Avec un potentiel financier, et un revenu moyen par habitant au-dessus de la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10 000 habitants, la commune de Mundolsheim est considérée comme une commune « riche » et a subi à ce titre une baisse progressive de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014 jusqu'à devenir nulle entre 2019 et 2022, et depuis 2026. Dans l'intervalle de 2023 à 2025, la commune avait bénéficié à nouveau du versement par l'Etat d'une DGF de l'ordre de 15 à 20000€. Le graphique ci-dessous illustre son évolution depuis 2014 :



3. Priorités du budget et crédits d'investissement pluriannuels

Le budget 2026 sera consacré principalement à la poursuite des études, et à la marge en toute fin d'année aux premiers travaux de rénovation énergétique et végétalisation des cours de récréation dans les écoles élémentaire et maternelle Leclerc.

L'exercice 2026 verra par ailleurs la réalisation de la première tranche de rénovation d'un parc de luminaires d'éclairage public fonctionne en LED, pour permettre des économies d'énergie et une meilleure efficacité de l'éclairage (possibilité de moduler l'éclairage à certains horaires).

Le budget prévoit également la rénovation intérieure du centre culturel pour offrir à tous les habitants un lieu plus moderne, plus accueillant et encore mieux adapté aux pratiques culturelles.

Enfin, la rénovation d'un appartement au Climont constituera une première étape dans les travaux nécessaires sur ce bâtiment.

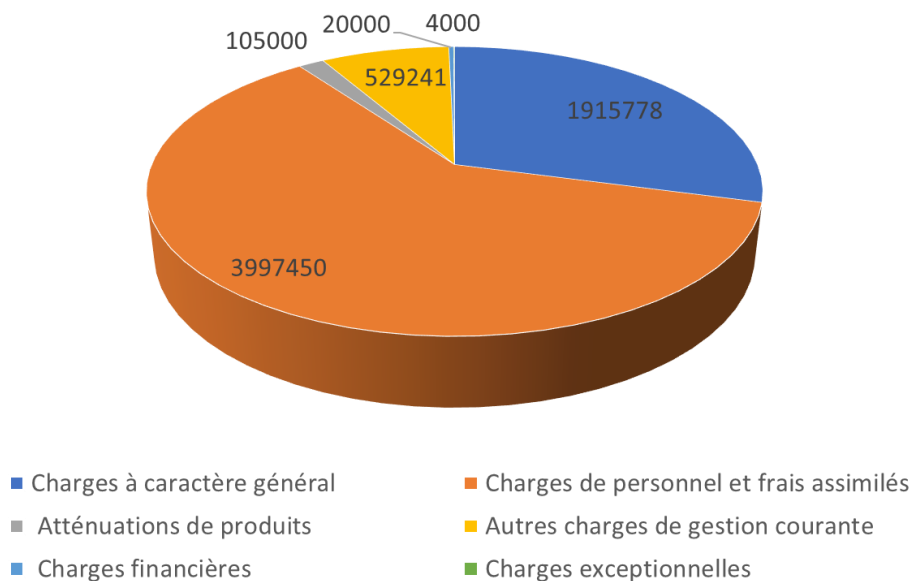
La section d'investissement est votée à l'équilibre en 2026 à hauteur de 5 580 835,83 € Les crédits reportés en investissement représentent environ 677 000 € en dépenses. Il s'agit des dépenses ou recettes engagées en 2025, mais dont le service fait, le versement et/ou les factures ne sont pas parvenues avant la fin de l'exercice.

4. Ressources et charges de la section de fonctionnement

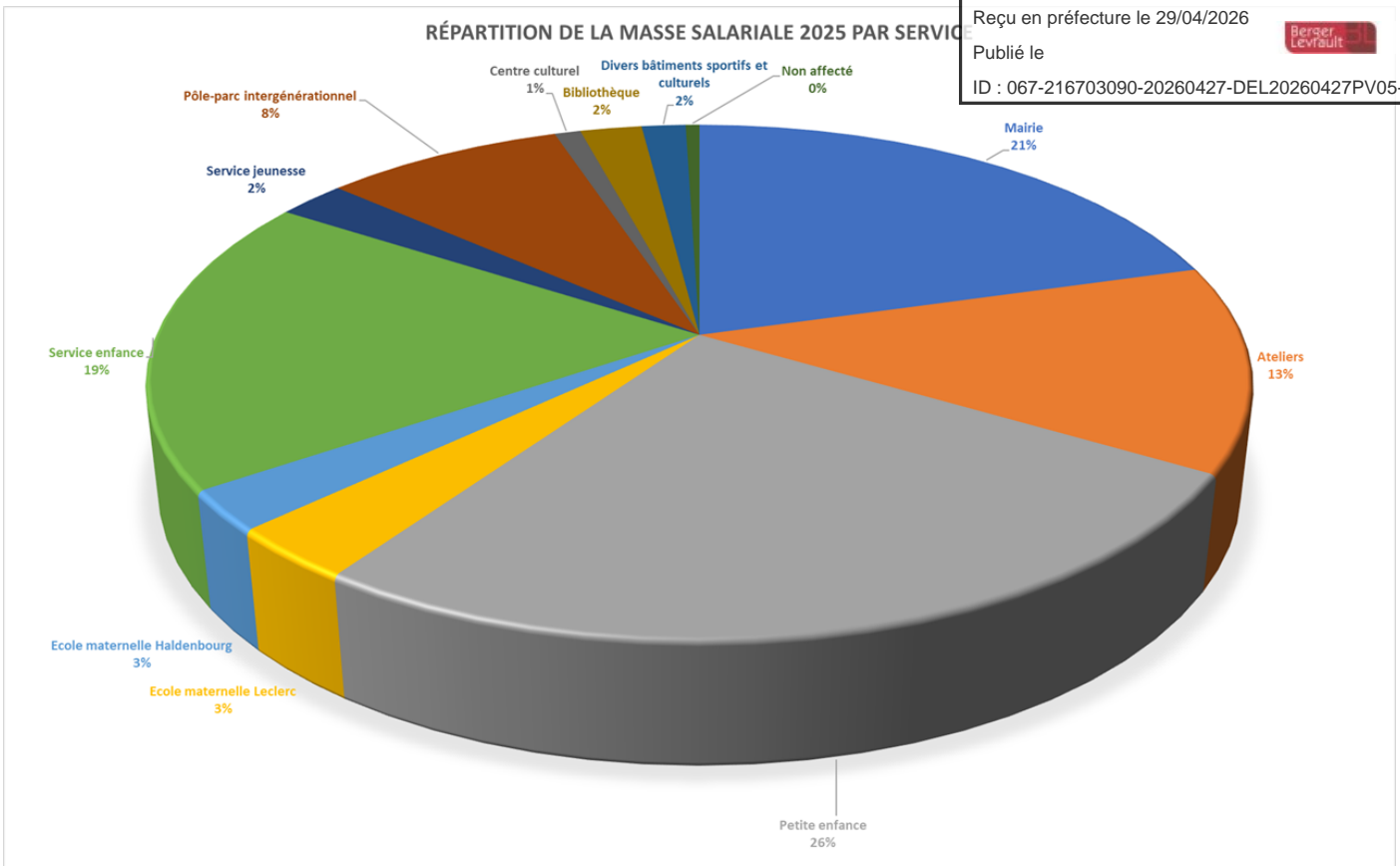
Le montant total du budget primitif 2026 en section de fonctionnement s'établit à 10 439 106,71 €, en augmentation par rapport à celui de l'exercice 2025, du fait principalement de l'augmentation des recettes fiscales, et de l'amélioration du résultat de fonctionnement reporté.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et excédent reporté) s'établissent à 6 571 469 €, en baisse de 0,06 % par rapport au budget primitif 2025 (ou une baisse de 1,6% si on prend en compte les décisions modificatives en cours d'année). Cette évolution s'explique principalement par une masse salariale contenue, que vient atténuer une hausse des charges à caractère général liée surtout à l'augmentation des coûts de maintenance des bâtiments et équipements communaux.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 est la suivante :



En matière de masse salariale, il est important de noter que les services enfance, jeunesse, et petite enfance représentent à eux seuls plus de 50 % des frais de personnel totaux comme l'illustre le graphique ci-dessous, basé sur les données de masse salariale 2025. La commune de Mundolsheim a en effet fait le choix de longue date de conserver l'intégralité de ses services en régie.



Les hypothèses de construction de la masse salariale pour l'exercice 2026 reposent sur les éléments suivants :

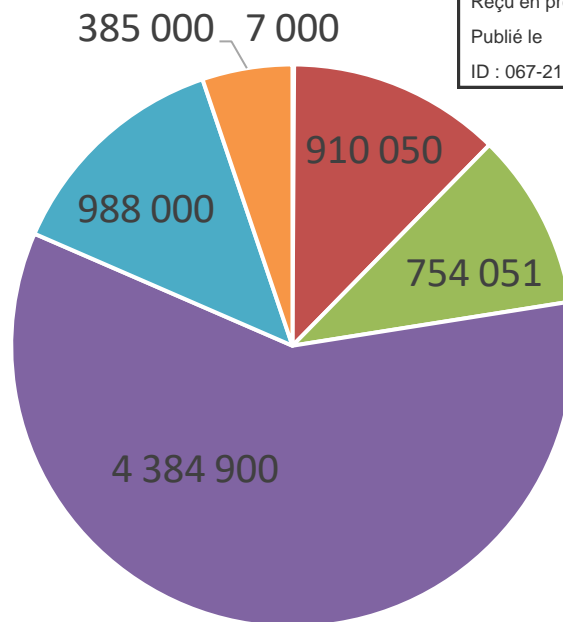
- Augmentation de 3 points des cotisations patronales à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales : 40 000 €,
- Maintien des objectifs cible par service fixés en 2025, et qui n'avaient pas pu être atteints faute de candidatures,
- Prise en compte des changements dans les situations individuelles d'agents (carrière, absence de longue durée).

Recettes de fonctionnement

Au budget primitif 2026, l'article consacré à la DGF fait apparaître un crédit nul, conformément aux notifications reçues de l'Etat fin mars 2026.

En matière de fiscalité, le budget 2026 prend en compte l'augmentation des bases de la taxe foncière basée sur le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre (à savoir 0,8 % pour les locaux d'habitation), conformément à la réforme introduite en 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2026 sont en augmentation de 5,6 % par rapport à celles du budget précédent et s'élèvent à 7 429 001€. Elles se répartissent comme suit :



- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes d.
- Impôts et taxes
- Fiscalité locale
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante

5. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'autofinancement : elle permet de couvrir en priorité le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement. Elle se calcule par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 1 245 000 € environ pour l'année 2026, après retraitement des opérations exceptionnelles (cession de la maison située au 9 rue du général Leclerc et versement d'un acompte sur la quote part communale du bilan financier positif du Quartier du Parc par la SERS).

L'épargne nette s'obtient en retirant de l'épargne brute, l'annuité de la dette. Elle s'établit quant à elle à 1 071 000 € en 2025, soit à un niveau conforme à la moyenne de ces dernières années.

6. Montant du budget consolidé

Le budget consolidé pour l'exercice 2026 s'établit à 13 462 556,28 € en dépenses, et en recettes, réparti comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 915 778	002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 988 905,71
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 997 450	013 - Atténuations de charges	7 000
014 - Atténuations de produits	105 000	042 - Opérations d'ordre	21 200
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	910 050
023 - Virement à la section d'investissement	3 664 740,78	73 - Impôts et taxes	754 051
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 896,93	731 - Fiscalité locale	4 384 900
65 - Autres charges de gestion courante	529 241	74 - Dotations, subventions et participations	988 000
66 - Charges financières	20 000	75 - Autres produits de	385 000
67 - Charges exceptionnelles	4 000	76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux provisions			
TOTAL	10 439 106,71	TOTAL	10 439 106,71

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
20 – immobilisations incorporelles	395 142,59 €	10 – dotations, fonds divers et réserves	305 000 €
23 – immobilisations corporelles en cours	17 111,59 €	040 – Opérations d'ordre entre sections	202 896,93 €
21 – Immobilisation corporelles	4 880 181,65 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	3 664 740,78 €
16 – emprunts et dettes assimilées	174 200 €	13 – Subventions d'investissement	265 000 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	21 200 €	041 – Opérations patrimoniales	93 000 €
041 – Opérations patrimoniales	93 000 €	024 – Produit des cessions d'immobilisations	
001 – Déficit reporté		1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	
		001 – Solde d'exécution positif reporté	1 050 198,12 €
TOTAL	5 580 835,83 €	TOTAL	5 580 835,83 €

7. Principaux ratios

	2023	2024	2025	moyenne strate*
dépenses réelles de fonctionnement	5 836 172,00	6 280 751,50	6 232 101,76	
recettes réelles de fonctionnement	6 801 459,95	7 371 054,13	7 476 770,76	
annuité de la dette	172 023,46	173 409,46	173 447,28	
Dette/population	489,10	440,11	394,27	666
excédent global de clôture				
produit des impositions directes	4 693 646,80	5 023 773,17	5 052 449,76	
Dette / RRF (taux d'endettement)	35,82%	30,71%	27,98%	56,80%
dépenses d'équipement (avec RAR)	5 243 179,74	2 413 030,66	1 507 133,33	
dépenses d'équipement/population	1 052,64	454,69	284,04	372
encours de dette au 31/12/N	2 436 205,24	2 263 473,34	2 091 976,06	

	2023	2024		
Dépenses d'équipement /RRF = taux d'équipement	77,09%	32,74%	20,16%	31,70%
DGF	15 468,00	21 121,00	0,00	
DGF/population	3,11	4,11	0,00	154
dépenses de personnel (chapitre 012)	3 466 492,29 €	3 879 260,29 €	3 775 723,01 €	
dépenses de personnel /DRF	59,40%	61,76%	60,59%	56,10%
Potentiel financier**	7 253 142,00	8 027 282,00	8 384 643,00	
Potentiel financier par habitant	1 452,08	1 555,07	1 573,40	932
épargne brute	965 287,95	1 090 302,63	1 244 669,00	
épargne nette	793 264,49	916 893,17	1 071 221,72	
épargne nette par habitant	159,26	172,80	208,29	
dépenses réelles de fonctionnement / population	1 171,69	1 221,22	1 174,54	981
Produit des impositions directes / population	942,31	946,81	952,21	542
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 365,48	1 433,22	1 409,12	1173
marge d'autofinancement courant (DRF + Remboursement de la dette) /RRF	88,34%	87,56%	85,67%	89,70%

* communes de 3500 à 10000 habitants ni communes de montagnes, ni communes touristiques - les collectivités locales en chiffres 2025 – Source DGCL (dernières données financières disponibles = 2024)

** source fiche DGF 2025

L'analyse des principaux ratios présentés ci-dessus met au jour les éléments suivants :

- La collectivité présente des dépenses réelles de fonctionnement, et des dépenses de personnel qui s'expliquent par le niveau de service en régie assuré à la population, les usagers de ces services participant également au financement de ces derniers.
- L'endettement de la commune reste inférieur à la moyenne de la strate.
- Le taux d'équipement est le reflet d'une année 2025 de transition entre deux chantiers d'ampleur : la construction du pôle intergénérationnel et l'aménagement du parc public de la mairie, et la rénovation énergétiques et la végétalisation des cours des écoles Leclerc.

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Commune de Mundolsheim, compte au 1^{er} janvier 2026, **87,6 emplois en équivalents temps plein**. Le total des frais de personnel s'établissait en 2025 à 3 775 723,01 €. Le crédit voté au budget primitif 2026 est de 3 997 450 €, compte tenu des hypothèses de construction de la masse salariale mentionnées plus haut.

9. Niveau des taux d'imposition 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 067-216703090-20260427-DEL20260427PV05-BF

Les taux d'imposition communaux à Mundolsheim sont les suivants :

- taxe foncière sur le bâti : 30 %
- taxe foncière sur le non bâti : 59,19 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,54 %